VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RMU-2025 B

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 novembre 2026, le règlement suivant :

↳ **RMU-2025 B** ***Règlement modifiant les annexes 5.1 à 5.5 du Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie***

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 13 novembre 2026.

La greffière,

Vicky Morasse